

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 Mars 2015

1) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Mr MARY indique qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission depuis la dernière réunion de Conseil.

SALLE DE GYMNASTIQUE :

La modification pour le chauffage est réalisée, ce qui permettra de faire des économies. Le retour des utilisateurs est attendu.

THÉÂTRE ET ECOLE :

La commission étudiera les besoins et les demandes pour faire des propositions de priorisation des travaux à faire. En fonction des finances communales, une année sans travaux pourrait être envisagée.

SALLE DES SPORTS :

La demande est faite pour passer la machine à laver plus souvent car le sol devient rapidement glissant. Elle l'est actuellement une fois par mois suivant le planning de nettoyage. Par ailleurs, les personnes en charge du ménage passent 4 heures par semaine.

Monsieur Sébastien GOYEAU informe le Conseil municipal que la température de l'eau chaude sanitaire est trop élevée. Un réglage est possible.

Mr François CHOLOUX demande que les possesseurs de clés des salles soient répertoriés.

LOGEMENT DANS LE PRESBYTERE :

Mr RENAUDET signale qu'il y a un problème avec le WC du rez-de-chaussée qui est bouché. Il est raccordé à un puits perdu. Le raccordement à l'assainissement collectif serait compliqué. Il est proposé de vérifier si un tuyau ne serait pas bouché ou détérioré.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

Mr RENAUDET fait le compte-rendu de la réunion du 7 mars 2015.

GRAND RUE :

La commission propose l'installation de 2 barrières de sécurité Grand Rue, l'une avant le passage piéton et la seconde en face le magasin de Madame TURLAIS.

MOULIN AUMONT :

La route communale qui traverse le Thouaret au Moulin Aumont est empruntée par des véhicules hors gabarit, ce qui abîme les accotements et le pont. Il est proposé de l'interdire à ce type d'engin avec un panneau d'interdiction de part et d'autre de la rivière, en accord avec la commune de FAYE L'ABBESSE.

LA PORAIRE :

Mr RENAUDET indique que les arbres à couper ont été marqués. Mr Lionel MOREAU est intéressé pour faire le bois. Le Conseil municipal donne son accord et propose de lui céder en plus celui de la Belle Etoile qui est coupé depuis plusieurs années.

SUPERETTE :

Les gérants demandent que le stationnement des poids lourds soient interdit devant leur magasin. Mr Le Maire propose un vote pour déterminer s'il est fait un marquage de 5 à 6 places ou poser des jardinières. Seize conseillers sont pour le marquage, un s'abstient et deux sont contre.

CHAPELLE SAINT MARTIN :

Mr RENAUDET informe le Conseil qu'une traversée de route sera faite en face la propriété de Mme CHUPIN. Mr MERCIER profitera de ces travaux pour faire poser deux buses qu'il fournira.

TRAVAUX EN COURS :

Pose candélabres :

Mr RENAUDET indique que les travaux ont pris du retard dû à un problème technique sur les candélabres. Il est résolu. De ce fait les travaux de pose ont repris.

DIVERS :

Madame PUYJALON a été interpellée par des habitants, car deux enfants circulent à vélo sans prendre de précaution. Les parents seront informés.

c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

Il n'y a pas eu de réunion de la commission en février.

CANTINE :

Matériel de cuisine :

Madame TURPEAU est allée avec Madame MOREAU, Monsieur Jean-Marie GROLLEAU et Mme Séverine ROBIN chez ERCO voir la démonstration faite d'un variocooking. Ce matériel permettrait de résoudre les problèmes de transvasement et d'améliorer les conditions de travail. La conformité de l'installation électrique sera à vérifier pour son installation éventuelle.

AGGLO 2B :

Mr le Maire informe les membres présents qu'il a reçu de l'AGGLO 2 B une note sur la redéfinition de l'accueil périscolaire car le code de l'action sociale et des familles a été modifié par décret du 3 novembre 2014 pour les accueils périscolaires et de loisirs. Il y est stipulé :

« L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule les jours où il n'y a pas école (= ALSH).

L'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les jours où il y a école » (y compris les mercredis).

Les services de la communauté de l'Agglomération ont donc proposé quatre hypothèses :

1. L'agglo prend et gère l'ensemble du périscolaire ;
2. L'agglo prend la totalité de la compétence et en externalise tout ou partie ;
3. L'agglo prend en charge la coordination et le périscolaire retourne aux communes ;
4. Retour du périscolaire aux communes ou regroupement de commune.

Avec chacun des scénarios, les avantages et les inconvénients sont détaillés.

La commission qui se réunira la semaine prochaine devra faire un choix.

PEDIBUS :

Mr le Maire lit au Conseil municipal la réponse de l'Association des Maires (voir ci-dessous) :

« Conformément à l'entretien téléphonique que nous avons pu avoir en janvier sur la question du taux d'encadrement pour le pédibus qui consiste à emmener les enfants de l'école au restaurant scolaire, je vous rappelle qu'il n'existe pas de règle fixée en la matière

Si l'on peut éventuellement se référer aux taux d'encadrement prévus pour les activités périscolaires pour se donner une idée (1 encadrant pour 14 enfants de plus de 6 ans et 1 pour 10 enfants de moins de 6 ans ; taux qui d'ailleurs évoluent pour les communes qui se dotent d'un projet éducatif territorial (PEDT) dans la proportion de 1/18 et 1/14), le maire décide librement du nombre d'encadrants en fonction notamment du groupe d'enfants, de leur âge, du trajet (dangereux ou pas), de façon à assurer la sécurité des enfants. En pratique, il semble judicieux de placer des accompagnateurs de sorte que l'un d'entre eux soit en tête du groupe et qu'un autre soit à hauteur des derniers enfants.

En tout état de cause, en cas d'accident qui surviendrait pendant le transfert des enfants entre l'école et la cantine, il sera recherché s'il n'y a pas eu un défaut dans l'organisation du service et donc si le nombre d'accompagnateurs prévus était suffisant eu égard au contexte.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée. »

L'accompagnement des enfants par 5 employés communaux est possible. Toutefois avant une éventuelle mise en place, il sera proposé au Conseil d'école et aux parents.

d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

14 JUILLET 2015 :

Pour le 14 juillet, la S.E.P. s'est renseignée pour l'organisation des repas. Il est suggéré que cela puisse être géré par plusieurs associations.

Journée du 6 juin 2015 :

Les invitations ont été envoyées au personnel communal. Les stands de la commune sont déjà réservés. Il faudra donc en trouver en dehors de la commune. Mr CHATRY Philippe part en retraite fin avril. Il est proposé de fêter son départ ce jour-là.

Divers :

Les ancrages mobiles de la gymnastique ont été demandés pour les 28, 29, 30 et 31 mai 2015. Ils seront loués au tarif habituel.

e) COMMUNICATION

LOGO + SITE INTERNET :

Les déclinaisons du logo sont présentées au Conseil municipal. Mr le Maire indique le fonctionnement du site internet et sa mise à jour seront montrés le 10 mars 2015. Mme Séverine ROBIN prend en charge la mise à jour des informations sur le site. Elle a aussi émis le souhait d'être accompagnée par une autre personne pour ce travail.

ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE C.D.J.A. :

Elle aura lieu le 12 avril à 14 heures à la salle des fêtes. Mr le Maire accueillera les participants par un mot de bienvenue.

DIVAGATIONS CHIENS :

Il y a des attaques de moutons par des chiens. Dans le lotissement le Pineur II, il y en a aussi un qui agresse les passants. Un riverain a écrit à Mr le Maire pour l'informer qu'il a installé une caméra et qu'il demande l'autorisation de filmer aussi la rue. Le Conseil municipal n'y est pas favorable et demande que le matériel soit installé de manière à visionner seulement sa propriété.

ENQUETE PUBLIQUE POUR HOMOLOGATION D'UN TERRAIN DE POURSUITE SUR TERRE A FAYE L'ABESSE :

Une enquête publique est ouverte pour l'homologation d'un terrain de poursuite sur terre. Mr le Maire demande l'avis du Conseil municipal pour inscrire ses remarques sur le registre d'enquête. Il souhaite y mettre un avis favorable sous condition que l'association de CHICHE concernée puisse utiliser le terrain. Les membres présents sont d'accord.

ROND POINT RN149 :

Mr le maire informe le Conseil municipal que la Région accorde une subvention de 30 000 € sur les 45 000 € demandés.

PROJET EOLIEN :

Avec le projet de loi, les éoliennes pourraient être placées à un kilomètre au minimum des habitations. Le projet de CHICHE risque de ce fait de ne pas voir le jour.

RAGONDINS :

Mr TREMONT arrête son activité agricole. De ce fait, les ragondins piégés ne pourront plus être mis chez lui. Il donne son congélateur et il faudra acheter un bac pour le passage de l'équarisseur. Le lieu de stockage des ragondins morts reste à définir. Plusieurs lieux sont proposés :

- L'atelier municipal,
- Le bâtiment de la CUMA,
- Chez un producteur de volailles.

Il est proposé de rencontrer les éleveurs de la commune pour voir si la dernière solution serait envisageable.

Visite du SENAT et de l'ASSEMBLEE NATIONALE LE 23 JUIN :

Il y a 29 inscrits. Ce n'est pas suffisant. Il faudrait au minimum 40 participants.

2. ALLEES DES « QUATRE BORNES »

2.1. CHANGEMENT D'AFFECTATION, TRANSFERT DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Ce point est retiré de l'ordre du jour, car une délibération, n°7-2011, en date du 7 février 2011 a été prise à cet effet.

2.2. Autorisation de faire appel à un géomètre pour le bornage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 7 février 2011, il avait été décidé de désaffecter et d'aliéner le chemin rural dit « Allée des Quatre Bornes ».

Pour effectuer la mise en vente, il y a lieu d'avoir recours à un géomètre. Il est proposé de retenir la proposition de ALPHA GEOMETRE, domicilié 84 boulevard de Poitiers 79300 BRESSUIRE, pour un montant de 684 € TTC

Après délibération, les membres présents décident de retenir ALPHA GEOMETRE pour la somme de 684 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

Vote : 18 pour et 1 abstention.

3. RÉSULTATS FINANCIERS DES BUDGETS COMMUNAUX ET ANALYSE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le résultat financier 2014 est de 326 901,93. Il présente aussi l'état de l'endettement communal jusqu'à extinction. Puis il est fait un comparatif entre les budgets exécutés 2013 et 2014. L'évolution des produits est de -0,04% et celui des charges de 0,5%.

4. VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le maire rappelle le taux des taxes d'habitation et des taxes foncières votées pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation 11.43 %
- Taxe sur les propriétés bâties.... 16.20 %
- Taxe sur les propriétés non bâties 49.33%

Et demande au conseil municipal de voter pour le taux desdites taxes pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après avoir voté, à la majorité, décide de fixer les taux 2015 comme suit :

- **Taxe d'habitation 11.54 %**
- **Taxe sur les propriétés bâties... 16.36 %**
- **Taxe sur les propriétés non bâties 49.82%**

Le produit fiscal attendu de 403 517,00 € sera inscrit au budget primitif 2015 à l'article 7311.

Vote : pour augmentation de 1% : 15 voix – pour augmentation de 0% : 4 voix

5. AGGLO2B : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MUTUALISATION ET DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 5211-4-1, L5214-16-1 ;

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du CGCT et codifié à l'article D5211-16 du CGCT ;

Vu la délibération n° 14 - 2014 en date du 10 mars 2014 du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer conventions de mutualisation et de solidarité territoriale ;

Vu l'article 2-3 de la convention de mutualisation et de solidarité territoriale adoptée en conseil communautaire le 25 février 2014 ;

Considérant la nécessité de préciser le contenu des conventions ;

Il est rappelé que la Commune et son CCAS ont signé une convention avec la Communauté d'Agglomération portant sur la mutualisation de service.

Il est nécessaire de passer un avenant à cette convention à partir de l'année 2015 afin de compléter son article 2-3 relatif à la « mise à disposition de service(s) permanente », en enregistrant les mises à dispositions de services, ascendantes et descendantes entre la Communauté d'Agglomération et les Communes ainsi que leurs CCAS.

Cet avenant liste précisément les services concernés pour chaque Commune.

Il rappelle que les agents mis à disposition dans le cadre de cet avenant sont sous la responsabilité de la collectivité d'accueil pour l'exercice des fonctions de missions relevant de la Communauté d'Agglomération.

Le remboursement par la Collectivité d'accueil à la collectivité d'origine se fait sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement adopté chaque année, pour chaque service concerné, par le Conseil Communautaire.

Ce remboursement est annuel.

Par délibération n° DEL 2014-C-294a du 22 octobre 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a approuvé l'avenant n°1 à la convention, à passer avec la Commune et son CCAS.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes et modalités de l'avenant n°1 à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale passée entre la Communauté d'Agglomération et la Commune et son C.C.A.S à partir de l'année 2015 ;
- de donner délégation à Monsieur Le Président afin de signer les avenants à intervenir.

Vote : pour à l'unanimité.

6. Numérotation parcelle rue des jardins, Mme THIBAudeau Virginie (N° 24)

Madame THIBAudeau Virginie a déposé en 2014 un permis de construire pour édifier une

maison individuelle sur la parcelle AH 99. Elle est aussi propriétaire de la 102.

Par ailleurs, la numérotation s'arrête au numéro 22 de ce côté de la rue des Jardins. Il y a donc lieu de numéroter sa propriété. Il est proposé le 24.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité.

7. Planning permanence élections départementales des 22 et 29 Mars

Les permanences pour les élections ont été définies.

8. Délibération Enquête publique du Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret

Monsieur le Maire informe le Conseil rappelle au Conseil municipal qu'une délibération a été prise lors de sa dernière réunion, le 9 février, pour cette enquête publique. Toutefois, elle l'a été avant son commencement. De ce fait, il y a donc lieu de l'annuler et d'en reprendre une nouvelle.

Il explique que cette enquête a pour objet la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouaret 2014-2018 prévue par le code de l'environnement.

Il indique que l'enquête aura lieu du 16 Février au 18 Mars 2015 inclus et que le Commissaire-enquêteur était présent à Chiché le 28 Février de 9 h à 12 h.

Mr le Maire précise que le conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Après avoir pris connaissance de l'objet de l'enquête et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- annule la délibération n°10-2015 et la remplace par celle-ci,
- indique qu'il n'a pas de remarque à formuler et donne son accord.

9. Demande utilisation car communal par les associations

La commission animation est chargée d'en étudier la possibilité.

10. Convention relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale des Deux-Sèvres propose un service de médecine qui assure la surveillance médicale et la vaccination professionnelle d'environ 7000 agents des collectivités affiliées.

Il propose d'adhérer au service médecine et de l'autoriser à signer tous les documents s'y référant.

Après délibération, les membres présents décident d'adhérer au service médecine du CDG79, et autorise le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Vote : Pour à l'unanimité.

11. QUESTIONS DIVERSES

Désert médical : courrier de la Mairie de Boismé : M. Le Maire propose d'envoyer un courrier de soutien.

La réunion pour la préparation des budgets aura lieu le 19 mars à 20 H 30, puis du conseil municipal, pour leur vote, le 26 mars à 20 H 00